



Dé-mondialiser le secteur minier pour développer l'Afrique

Emmanuel Mungongo Kasongo*

Résumé

Le terme de « dé-mondialisation » développé par Walden Bello, largement récupéré par Arnault de Montebourg comme thème de la campagne présidentielle en France, n'a pas semblé trouver large écho dans le monde académique et pourtant, c'est au sujet du redressement de l'économie française qu'il l'envisageait. Les entreprises multinationales ou transnationales font partie du paysage économique depuis de nombreuses décennies, mais l'ordre économique mondial actuel privilégie la libéralisation commerciale et la mondialisation de l'économie et considère de plus en plus les pays hôtes comme des lieux d'extraction des matières premières, tandis que la transformation et tous les bénéfices liés à l'exploitation des ressources minières servent les pays d'origine. Dans un sens courant, la dé-mondialisation est un concept prônant une nouvelle organisation de l'économie mondiale. Elle prend en compte l'augmentation des interdépendances humaines dans le monde, mais s'efforce de les soustraire à la domination de la globalisation financière et du libre-échange. Elle vise à rendre plus juste, sociale et écologique l'organisation économique mondiale grâce à de nouvelles règles endiguant les effets néfastes du libre-échange et du néolibéralisme. Elle tend à mieux articuler la décision prise dans le cadre civique à l'action au niveau international. Nous envisageons la « démondialisation » dans un sens beaucoup plus nuancé pour évoquer la déconstruction du cycle économique de l'exploitation des minerais en Afrique en général et particulièrement en RDC. Il ne s'agit pas de combattre la mondialisation qui, par nature, se caractérise par l'intensification des échanges internationaux et l'apparition d'une sphère financière globale. Il se trouve nécessaire de faire une critique de la mondialisation par rapport à ces effets séculaires dans les pays d'extraction des ressources minières. Cela est d'autant plus difficile lorsqu'il s'agit d'un pays où la structure a été longtemps analysée partant de l'image d'une trinité composée de l'Administration, de l'Eglise et des grandes sociétés (Crawford Young 1965:12).

* Professeur/Chercheur, Centre d'études politiques, Université de Kinshasa, République démocratique du Congo. Email: emakasongo@yahoo.fr

Abstract

The term “de-globalization” developed by Walden Bello, largely used by Arnault de Montourg as a theme of the presidential campaign in France, did not seem to be widely echoed in the academic world, yet, it is about the recovery of the French economy that he envisaged. Multinational or transnational corporations have been part of the economic landscape for many decades, but the current global economic order, which favors trade liberalization and the globalization of the economy, and increasingly considers host countries as places of extraction of raw materials while the processing and all the benefits associated with the exploitation of mineral resources serve the countries of origin. In a common sense, de-globalization is a concept advocating a new organization of the world economy. It takes account of the increase in human interdependence in the world but strives to shield them from the domination of financial globalization and free trade. It aims to make the world’s economic organization fairer, more social and ecological through new rules containing the negative effects of free trade and neo-liberalism. It also seeks better articulation of decisions taken in the civic framework with actions at the international level (<http://fr.wikipedia.org/wiki>, Kinshasa, le 13: 2014). We consider “de-globalization” in a much more nuanced sense to evoke the deconstruction of the economic cycle of mineral exploitation in Africa in general and particularly in the DRC. It is not about combating globalization which, by its nature, is characterized by the intensification of international trade and the emergence of a global financial sphere. It is necessary to criticize globalization in relation to its secular effects in countries of mineral resource extraction. This is all the more difficult when it is a country where the structure has long been analyzed from the image of a trinity made up of the Administration, Church and large corporations (Crawford Young 1965:12).

Introduction

Pour Arnaud Montebourg, la principale solution aux effets négatifs de la mondialisation est de mettre en place un protectionnisme aux frontières de l’Union européenne. Non pas le « protectionnisme haineux et revanchard de l’extrême droite », mais un « protectionnisme européen à la fois vert et social » pour « sauver l’Europe du mal qui la ronge : la mondialisation libérale ».

Nous nous accordons d’entrée de jeu avec ce que Samir Amin et François Houtart (2002:125) déclarent à travers les condensés du Forum mondial des alternatives : « depuis son intégration dans la mondialisation, l’Afrique subsaharienne traverse une crise structurelle grave. Le sous-continent n’a pas basculé dans la modernité ni pris en main son destin ». Philip Fremaux (2003) parle ainsi de ce jugement qui « présume que la mondialisation

est un processus nécessairement heureux, qui permettrait à chaque pays, via le développement des échanges commerciaux et des flux de capitaux, d'accéder au développement et à la modernité, dans l'ordre qu'on voudra. Toute l'histoire du continent nous raconte pourtant une autre histoire de la mondialisation, moins angélique, une histoire qui illustre combien l'Afrique est depuis des siècles tout sauf oubliée par le reste du monde ».

Olivier Blin (2004:8) ne s'est pas trompé lorsqu'il évoque l'idée de la pause imposée par les circonstances sur la libéralisation des échanges. Dans le même ordre d'idées, Philip Delmas et Christoph Guillemin (1983) reconnaissent que la stabilisation des prix des matières premières est un dialogue manqué. Ces auteurs reconnaissent en passant que le Tiers-Monde n'est ni le premier producteur ni le premier exportateur de matières premières, mais celui qui est le plus touché par l'instabilité de leurs marchés.

La crise dont souffrent ces pays, et la RDC en particulier, serait en partie liée à ce manque d'adaptation au système économique mondial dont les origines ne datent pas d'hier. Certains la font remonter à la traite des Noirs, en passant par la colonisation pour finir dans cette nouvelle forme de domination économique couverte par le concept de mondialisation. Cependant, la prépondérance de l'Afrique dans les échanges économiques mondiaux est faible. Mais le continent ne reste pas pour autant à l'écart de la mondialisation. Pour le meilleur comme pour le pire.

Ainsi, comme le précise Louis Cartou (1994:53-57), si l'histoire de l'Union européenne est la résultante de trois communautés : la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Afrique se doit aussi, dans cet élan de communautarisme amorcé il y a quelques décennies, d'intégrer les accords concernant les minerais et toutes les matières premières, qui la placent potentiellement au sommet des classements mondiaux.

Partant de l'idée que la mondialisation a été implémentée et soutenue par les motivations protectrices des ressortissants des pays riches où le consommateur a accès à un éventail plus large de biens (diversité) à un prix plus faible que s'ils étaient fabriqués dans le pays même, les États africains et la RDC en particulier fourniraient des efforts pour avoir la maîtrise des minerais, base de tout développement.

La conception unitariste de la mondialisation (village planétaire) ne se réalisera pas dans un contexte mondial marqué par la concurrence des sociétés multinationales, dont les rivalités au sujet des matières premières créent des conflits, surtout en Afrique et en RDC. Tenant compte du fait que la multinationalisation des firmes répond, selon Charles-Albert Michalet (2007), à cinq déterminants principaux, dont la recherche d'un accès direct

aux matières premières, la mondialisation, pour les pays africains, restera pour longtemps unidirectionnelle : exploiter les minerais en Afrique, les exporter dans les pays développés, qui les revendent aux Africains au prix du marché. La conclusion de Michalet concerne la situation des minerais d'Afrique : « Les états-nations n'existent plus sur plan économique, face à des entreprises dont la nationalité n'est plus qu'anecdotique. »

Kibanda Matungila (2013:91-129), au cours du symposium de Kinshasa sur les ressources minières, avait déjà eu l'occasion d'introduire une perspective historique sur l'objectif ultime des multinationales au Congo. Il soulignait en particulier la continuité dans le cadre de la poursuite de l'objectif de privatisation des entreprises publiques détentrices des concessions minières depuis les Programmes d'ajustement structurel, de la guerre entre multinationales pour accaparer les contrats miniers.

Le Rapport sur les ressources minérales et le développement de l'Afrique de l'Union africaine (UA 2011:12) le confirme : « La course pour l'exploitation et le contrôle des sources des matières premières, notamment les minéraux, était l'une des principales motivations de l'invasion, puis de la partition coloniale de l'Afrique durant le XIXe siècle ». Ce système séculier qui a fait la pluie et le beau temps des pays colonisateurs n'a pas changé. Bien au contraire, il a été renforcé par la mondialisation et la financiarisation de l'économie mondiale.

Déconstruire cette logique coloniale et néocoloniale consiste, à notre avis, à donner aux Africains les moyens de transformer les minerais en Afrique.

Une analyse de ce genre ne peut mettre fin à toutes les controverses que suscitent les relations économiques internationales inégalitaires imposées par les plus forts. Mais elle peut y aider si on admet dans leur relativité les paradigmes qui la sous-tendent.

La question que nous nous sommes posée est celle de savoir si, dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, l'exploitation des minerais africains peut contribuer au développement de la RDC et de l'Afrique. La réponse négative à cette question est relativement partagée par tous. La dé-mondialisation du secteur minier nous semble être une alternative appropriée pour remettre les produits du secteur au service du développement de la RDC et de l'Afrique.

Les données contenues dans le développement ci-dessous ont été récoltées grâce à la technique documentaire. Les documents officiels nous ont fourni l'essentiel des informations relatives au secteur minier de la RDC. Les difficultés logistiques nous ont cependant empêché de réaliser des entrevues avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur. La subdivision de l'étude est simple et comporte, outre la présente introduction et la conclusion, trois points : la pertinence de la dé-mondialisation (I), les paradoxes des scandales miniers et de la pauvreté (II) ainsi que les différents scénarii de la dé-mondialisation (III).

Pertinence de la dé-mondialisation du secteur minier

Nous allons à travers les lignes qui suivent développer un argumentaire en faveur de la « dé-mondialisation » du secteur minier en RDC, en prenant comme appui la controverse portant sur la richesse et la pauvreté de ses habitants afin de soutenir les propositions pouvant permettre à l'Afrique de s'approprier ses ressources minières pour son développement.

L'Afrique, en effet, ne se retrouve pas dans la danse de la mondialisation telle qu'orchestrée par le libéralisme, qui serait devenue, d'après Thierry de Montbrial (2002:349), une organisation économique fondée sur le marché. Dans cette marche, on voit bien qu'il n'y a pas de perspectives économiques meilleures pour l'Afrique sur ce marché mondial où elle ne fait que subir les effets du commerce mondial.

Quant à la RDC, les ressources minières ont de tout temps constitué la base de l'économie, à telle enseigne que son géant minier de l'époque du monopole fut qualifié de « poumon économique » de la nation. Et les ressources financières générées par le secteur minier constituaient le stimulant et le moteur des autres secteurs connexes de l'activité économique nationale qui gravitaient autour des industries minières.

De nos jours, étonnamment, le secteur minier n'est que l'ombre de lui-même, car, malgré la quantité des investissements enregistrés à son profit, l'apport au budget de l'État se situe toujours en dessous des estimations ; en 2014, ainsi que le déclarait le directeur général de l'ITIE (2014:12 août/à 23 heures) sur la Télévision nationale au cours d'un débat télévisé, « les Régies financières ont aligné 214 entreprises minières dont le paiement à l'État a été fixé à 854 000 000,00 \$ ». Chacune de ces entreprises ne contribue en moyenne que pour près de 3 000 000 \$. L'exercice peut être simplifié davantage quand on fait référence à la part du secteur au budget de l'État qui est passée de 116,5 à 161,07 millions USD entre 2007 et 2012 (Sénat 2013:45). La divergence d'intérêt qu'évoque la Commission économique pour l'Afrique de l'Union africaine (2011) est éloquente : « En Afrique, on a pendant longtemps considéré comme allant de soi qu'il y a toujours des gagnants et des perdants dans l'exploitation minière. »

Malheureusement, c'est au sein de ce secteur que les effets de la mondialisation sont le plus difficilement vécus. Ceci d'autant plus que le retour de la RDC sur le marché, après des décennies d'isolement suite aux mesures de nationalisation des années 1963-1964, des pillages de la décennie 90 et des guerres conduites par les rébellions rebaptisées mouvements politico-militaires, ne s'est opéré qu'au travers des *minings*. Philippe-Alexandre Sondji Mulanza Kating (2014:7) le résume bien : « La Banque mondiale et le Fonds monétaire international décidèrent – après avoir rompu toute collaboration

depuis les années 1990 – de mettre la relance du secteur minier au cœur de la stratégie de développement du Congo. » Pour atteindre cet objectif de la mondialisation du secteur, un nouveau code minier favorable à l'implantation des « minings » a été adopté avec ses avantages fiscaux, dans un pays laminé par autant d'années de violence sous toutes ses formes : colonisation, dictature, insurrections et rébellions.

Dans cette nouvelle législation, le rôle de l'État en tant qu'opérateur minier est réduit au strict minimum, poussé à faire de la régulation dans un secteur où il était au four et au moulin il y a peu.

En effet, la structure des sociétés multinationales étant caractérisée par l'existence de centres mondiaux et régionaux, de technostructures assez outillées, il y a fort à parier que les services d'impôts seront souvent plongés dans le pétrin, si bien qu'au lieu de maximiser le profit de l'État régulateur, ils se fourvoieront dans des négociations improductives et des redressements fiscaux qui conduisent à la corruption et finissent par faire perdre des ressources à la nation.

Parce que ce nouveau Code minier a été « imposé » comme condition de l'aide bi et multilatérale, il est tout à fait naturel que les multinationales partenaires des Institutions de Betton Woods, véritables véhicules de la mondialisation de l'économie, avec leurs pays d'origine, participent à la fixation des prix et, éventuellement, à la décision sur les circuits mondiaux de l'extraversion. Passer de la délocalisation de l'exploitation à la relocalisation des avantages liés à la transformation des produits miniers demeurera pour nous le principe de la dé-mondialisation pour l'Afrique.

La dé-mondialisation requiert aujourd'hui un effort de la part des penseurs africains afin de lutter contre les mécanismes de domination avec une meilleure vision de la réalité que celle qui, il y a cinquante ans, avait alimenté toutes les recettes proposées pour générer le développement (Bongeli 2011:14).

La dé-mondialisation du secteur minier pour l'Afrique en général et la RDC en particulier, devient plus qu'importante lorsqu'on examine le paradoxe de la richesse du sous-sol et de la faible contribution de ce secteur aux ressources publiques.

En effet, si le programme d'ajustement structurel impliquait l'établissement de prix justes, la garantie de la concurrence, la privatisation et la création des institutions de soutien au marché issues de cette stratégie ont mis en évidence l'inefficacité des recettes développementalistes préparées pour l'Afrique et tous les PVD.

Suite à l'expansion de l'ajustement structurel de 1985 à 1990, la Banque mondiale et le FMI ont eu tendance à exiger des réformes plus ou moins précises et largement semblables pour plusieurs pays engagés dans ce programme.

La vision africaine des mines adoptées par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009 est un effort pour inverser la situation de la pauvreté et le grave déficit infrastructurel de l'Afrique ainsi que la faible voix du continent dans les négociations portant sur les contrats miniers (UA:2011). Cette position deviendra beaucoup plus confortable dans le contexte de la dé-mondialisation.

Le paradoxe des scandales miniers et de la pauvreté

RDC scandale minier

Selon maints auteurs, si la RDC est un scandale géologique, c'est notamment parce que ses potentialités minières se présentent de la manière qu'indiquent le rapport de KfW Entwicklungsbank et l'Institut fédéral allemand des sciences de la terre et des matières premières (2007). Le Congo démocratique dispose, dans l'état actuel des connaissances, de 34 pour cent de réserves mondiales en cobalt, 6 pour cent en cuivre, 7 pour cent en étain, 25 pour cent en diamant, 25 à 65 pour cent en tantale, ainsi que d'un potentiel important en or, uranium et manganèse. D'autres minerais sont également considérables : le chrome, le zinc, le fer et plusieurs d'autres. Ces ressources minières se répartissent sur toute l'étendue du territoire national, avec une forte concentration, dans le Katanga, du cuivre et du cobalt, dans le Kivu, de l'or et du coltan, et dans le Kasai, du diamant.

Il est à noter que les réserves réelles du pays en ressources naturelles sont nettement supérieures à celles connues jusqu'aujourd'hui, car difficilement évaluables.

Les réserves en diamant sont immenses, quoique leur ampleur soit incertaine. Selon les estimations d'United States Geological Survey, les réserves de la RDC en diamant s'élèvent à 500 millions de carats. La part destinée à la joaillerie dans les réserves possibles de la MIBA s'évalue à peine entre 5 et 8 pour cent. En revanche, elle représente 85 pour cent dans les gisements exploités de manière artisanale dans la province du Kasai occidental.

Dans la province du Katanga, les teneurs en cuivre et en cobalt des gisements se montent en moyenne à 3,5 pour cent de cuivre et 0,35 pour cent de cobalt, un niveau 2 à 8 fois supérieur à celui enregistré généralement dans les gisements sud et nord-américains. Dotée de ressources en cuivre d'environ 70 millions de tonnes métal, la RDC possède les deuxièmes plus grandes réserves mondiales, directement après le Chili (88 millions de tonnes). En ce qui concerne le cobalt, la RDC occupe la première place avec 5 millions de tonnes, suivie de Cuba (1 million de tonnes) et de l'Australie (0,7 million de tonnes).

Le potentiel de la RDC en pétrole est limité. Les réserves de pétrole brut sont estimées à 25 millions de tonnes. Par rapport à d'autres pays africains producteurs de pétrole, les réserves pétrolières de la RDC, autant que le niveau

de leur extraction, sont faibles, car elles ne représentent qu'un million de tonnes par an. À titre de comparaison, l'Angola exploite chaque année 61 millions de tonnes de pétrole (2005), ses réserves se montant à environ 1 300 millions de tonnes. Encouragée par les récentes découvertes de pétrole en Ouganda, la RDC s'efforce actuellement de prospecter de nouveaux gisements de pétrole à l'est du pays, le long de la frontière ougandaise. Les réserves de gaz naturel sont également insignifiantes du point de vue économique.

La RDC dispose d'importants gisements de charbon. Si les réserves de charbon dur se montent à 88 millions de tonnes, le total des réserves possibles est nettement supérieur : 720 millions de tonnes. À titre de comparaison, les réserves de charbon de l'Allemagne s'élèvent à 183 millions de tonnes. Le charbon, dont les gisements se concentrent dans la province du Katanga, est utilisé essentiellement comme source d'énergie pour la valorisation et le traitement des minerais bruts.

L'industrie minière et métallurgique, dont les besoins en énergie sont immenses, recourt également à l'énergie hydraulique, et ce, déjà depuis l'époque coloniale.

La RDC possède également d'immenses ressources forestières. Les 135 millions d'hectares de forêts qui couvrent près de 70 pour cent de la superficie du pays représentent plus de 25 pour cent du massif forestier africain. Outre une extraordinaire biodiversité, ces forêts représentent un véritable potentiel économique : près de 60 millions d'hectares de forêts peuvent être exploités commercialement. Selon le ministère congolais de l'Environnement, entre 6 et 10 millions de mètres cubes de bois, dont le bois précieux, pourraient être durablement exploités chaque année.

La RDC dispose d'un potentiel énergétique important et très diversifié, constitué de ressources renouvelables, non renouvelables, et en eau.

Les potentialités hydroélectriques sont estimées à 106 000 mégawatts dont 42 pour cent sont concentrés dans le site d'Inga dans la Province du Bas Congo. Ce potentiel équivaut à 30 millions de tonnes de pétrole par an. En dehors de l'hydroélectricité, les autres sources, notamment thermiques et solaires, ne sont ni totalement inventoriées ni suffisamment exploitées. Cette analyse, qui du reste demeure non exhaustive, suscite depuis toujours une compétition des fortunes mondiales. Colette Braeckman note que le Congo se trouve au centre d'une véritable compétition pour les matières premières :

Une compétition implacable pour l'accès libre et exclusif aux dernières ressources naturelles non encore exploitées de la planète met aux prises les Américains et leurs alliés sud-africains, avec des concurrents, parmi lesquels les Allemands et les Français. Mais des nouveaux venus s'engagent aussi dans les courses : la Chine, la Malaisie qui se montre de plus en plus désireuse d'investir en Afrique (Braeckman 1999:160).

La présence de la Chine est avérée :

« Les compagnies chinoises sont très présentes dans le Katanga. En 2008, sur 75 entreprises de transformation opérant dans la province, 60 appartenaient majoritairement à des investisseurs ou des entreprises d'origine chinoise, et plus de 90 pour cent des minéraux extraits dans la région partaient en Chine » (Amnesty International 2013:8).

La ruée vers les minerais de l'Afrique et de la RDC en particulier n'est pas sans incidences sur le développement des autres secteurs vitaux de l'économie, tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage. Dans la mesure où l'exploitation des minerais suit toujours un schéma linéaire tourné vers l'exportation, elle ne peut soutenir ni les autres secteurs ni la croissance.

Étant donné que la géopolitique de l'emplacement des gisements des minerais couvre toute l'étendue de la RDC, il y a fort à parier que les effets néfastes de leur exploitation suivent *mutatis mutandis* cette même cartographie. La logique de l'exploitation se confondant avec le « pillage » des ressources, selon le schéma séculier de l'extraversion de l'économie, les provinces ne sortiront jamais du cycle de pauvreté dans lequel elles sont plongées aujourd'hui.

La carte ci-dessous indique que toutes les provinces de la RDC sont des sites miniers.

Carte 1 : Emplacement des gisements de matières premières en RDC



Malgré cette richesse naturelle du sous-sol, la mauvaise qualité de gouvernance du secteur et les rôles dysfonctionnels des institutions chargées du suivi et de l'évaluation des activités minières ainsi que l'incohérence des politiques publiques en la matière en RDC ont fait que l'exploitation des gisements miniers n'a pas rompu le cycle de la pauvreté au sein de la majorité de la population.

RDC, scandale de la pauvreté

Ainsi que nous venons de le présenter, le sous-sol de la République démocratique du Congo abrite d'énormes gisements de minerais. Malgré cette richesse, la majeure partie de la population des habitants vit dans une extrême pauvreté. Le PNUD n'a pas eu à fournir beaucoup d'effort pour classer, dans son *Rapport sur le développement humain* pour l'exercice 2013, la RDC au 186^e rang sur 187 pays dont les données étaient disponibles.

Les perceptions de la pauvreté en RDC englobent des dimensions multiples, si bien qu'on préfère parler de pauvreté généralisée, englobant la perception selon le milieu de résidence, la perception selon les provinces et la perception selon les groupes sociaux spécifiques (DSCR P DRAFT 3:2011). Selon le DSCR P DRAFT 3, le profil de la pauvreté en RDC se révèle à travers divers éléments.

La pauvreté sévit davantage dans les ménages dont le chef est apprenti (80,25 %), suivis de ceux dont le chef travaille à son propre compte dans l'informel agricole (75,52 %) et de ceux dont le chef est employé/ouvrier semi-qualifié (71,47 %) ; elle s'avère toutefois moindre chez les aides familiaux, les manœuvres, les agents de maîtrise et les cadres.

Quel que soit le milieu de résidence, la taille des ménages pauvres est plus grande que celle des mieux nantis et le nombre de personnes qu'ils ont à charge y est souvent plus élevé.

Quant au seuil de la pauvreté, les estimations de la ligne de pauvreté alimentaire, sur la base des données de l'enquête 1-2-3, ont évalué celle-ci à 123 070 FC par personne et par an en milieu urbain, soit 307,88 USD, suivant le taux de change moyen de 399,74 USD en 2004 et à 82 755 FC par personne et par an en milieu rural, soit 207,02 USD.

La somme des lignes de pauvreté alimentaire et non alimentaire donne une situation globale de pauvreté évaluée à 153 265 FC, soit 387,42 USD par personne et par an en milieu urbain et 97 655 FC, soit 244,30 USD par personne et par an en milieu rural.

L'incidence globale de la pauvreté pour l'ensemble du pays (71,34 %) est très élevée si on la compare à celle d'autres pays d'Afrique centrale. Il en est de même pour l'évaluation de sa profondeur (32,23 %) et de sa sévérité (18,02 %).

Les développements ci-dessus interrogent donc la conscience nationale en RDC (et l'africaine en général) sur la pertinence de l'exploitation minière pour l'Afrique. Cela donne à penser que l'exploitation des minerais africains est destinée au développement des pays exploitants.

La dé-mondialisation que nous préconisons s'inscrit dans une dynamique qui met en valeur les potentialités managériales dont dispose le continent et la RDC en particulier, par l'appropriation de savoir-faire dans ce domaine. Cette démarche implique, pour les Africains, le fait de se forger la volonté politique et socioéconomique de rompre avec le cycle infernal de l'économie mondiale, de se transformer en communautés de pensées et d'actions stratégiques de manière à faire adhérer les autres. Car, comme le précise Mova Sakanyi (2001:293), « La référence à l'espace permet d'affirmer que les grands peuples sont ceux qui ont le sens de l'espace. Leur esprit s'y déploie et le valorise en fonction de leur dynamique ».

Le débat autour de la notion de la mondialisation se cristallise ; tantôt présentée comme une panacée capable de résoudre les problèmes du monde, tantôt comme un spectre menaçant les emplois, engendrant les crises et touchant gravement à la souveraineté des peuples et des nations (Encarta 2009). Avec les modèles de développements appliqués en RDC et en Afrique depuis les indépendances, copiés et conçus de et par l'extérieur, on atteint le degré-zénith de l'inefficacité (Mova 485) ; la mondialisation de l'économie, avec les grands véhicules que sont les sociétés multinationales, ne pourra pas constituer une solution pour le développement de l'Afrique. C'est l'occasion pour nous de soutenir les scénarii de la dé-mondialisation que nous essayons d'esquisser ci-dessous.

Différents scénarii de la dé-mondialisation

Contrairement à Arnaud Montebourg (2011), notre démarche pour la remise en cause du libre-échange prend en compte des scénarii tels que la renationalisation, la prise de participation majoritaire, la rencontre des milieux d'affaires africains, le développement d'un capitalisme africain, la création des bourses africaines des minerais et autres matières précieuses, le développement d'un leadership politico-économique capable de négocier avec le reste du monde.

La renationalisation

Étant donné que l'Afrique a déjà expérimenté la nationalisation des entreprises d'économie mixte ou celles appartenant autrefois aux portefeuilles des colonisateurs, la renationalisation des entreprises dénationalisées avec

l'envahissement du libre-échange et du tout-puissant capitalisme mondial deviendrait une alternative à la domination de la mondialisation économique. Si les nationalisations des années 1970-1974 avaient opéré sous l'égide des pouvoirs dictatoriaux (comme c'est le cas de la RDC), la prochaine étatisation des structures économiques en général et celle du secteur minier en particulier auraient eu l'avantage de se réaliser dans le contexte de régimes démocratiques naissants, où les lois de renationalisation auraient été votées par des Parlements légitimes, expression de la volonté du peuple. Les pays africains, à l'instar des Russes pour le pétrole et des Chinois pour bien des ressources, auront contrôle et décision quant à l'orientation des ressources minières.

Les structures de la société civile, qui ont déjà une longue expérience en la matière, veilleront à ce qu'on ne tombe pas dans les nationalisations/renationalisations nomenclaturistes. Le retour à un tel système, dans le contexte de démocratisation de la RDC et de l'Afrique, ne sera jamais comparable aux décennies 70-80, quoiqu'en ce temps déjà la part des entreprises publiques des pays comme le Sénégal, le Ghana, le Maroc et la Côte d'Ivoire ait représenté respectivement 14 pour cent, 36,5 pour cent, 19,5 pour cent et 11 pour cent du produit intérieur brut de ces pays. Pour la République démocratique du Congo, elle représentait plus de 12 pour cent (Chitou 191). Cela démontre à suffisance que si on y met du sérieux, on peut désormais faire des entreprises appartenant au secteur public de véritables leviers des économies africaines.

Pendant, il importe de prendre en considération les causes de l'échec des politiques de nationalisation. En effet, plusieurs de ces entreprises devaient prendre en charge le poids des actions sociales et elles dépendaient des orientations macroéconomiques de l'État tant en matière d'emplois que sous l'aspect de la jouissance des dirigeants politiques. En RDC, l'ex-Zaïre nous avait habitués au sponsoring des événements politiques par les entreprises publiques.

Considérant la médiocrité de la contribution du secteur minier au budget de l'État, particulièrement en RDC où il se situe à plus ou moins 2,51 pour cent (Sénat 2013:49) depuis près de cinq exercices budgétaires, il est malséant de laisser tout un pays qui dispose des ressources humaines susceptibles de gérer les entreprises ne dépendre que des redevances minières et droits de sortie fixés respectivement à 2 et 1 pour cent, au nom du laisser-faire et du rôle de régulateur de l'État imposé par les partenaires multilatéraux des institutions de Breton Woods.

L'étude du Sénat de la RDC que nous venons d'évoquer détaille le potentiel minier du pays et l'essor de l'industrie minière au vu des résultats des ventes enregistrés ces dernières années (2007-2012), révélant que la contribution

de 1,03 milliard des dollars américains réalisée ne représente que 2,51 pour cent (Sénat 51) ; notre argumentaire de la « démondialisation » du secteur minier en RDC et en Afrique trouve ainsi du réconfort, d'autant que les entreprises publiques du secteur, toutes proportions gardées, rapporteront tout ou partie de leurs ventes au Trésor public. Les poumons économiques de la nation ne saigneront plus de tous bords. La production des minerais par les entreprises de l'État n'a pas que ce côté néfaste que les tenants du libéralisme colportent. La RDC et les autres pays africains en général ont eu à réaliser des percées dans beaucoup de secteurs de la vie socioéconomique grâce à l'exploitation publique du secteur. L'Union africaine relève à ce sujet que la domination de la production mondiale par les entreprises publiques, qui a varié au fil des ans d'un métal à un autre entre 40 pour cent et 60 pour cent et qui du reste a considérablement reculé depuis 1990 (de 25 %), est loin d'avoir disparu (UA 2011:36).

On peut bien chercher les raisons de la perte du Trésor dans la mauvaise gouvernance des politiques publiques en matière de mines, mais il est surtout souhaitable de considérer la ruse des sociétés multinationales ainsi que l'opacité des relations économiques internationales.

La prise de participations majoritaires

À défaut de renationaliser tout ou partie du secteur, la notion de l'État fort, jadis évoquée pour caractériser les dirigeants dictatoriaux évoluant à l'abri des puissances des deux blocs (oriental et occidental), doit céder la place à celui des États stratèges. La RDC et les États africains doivent cesser d'être des citadelles à assiéger pour se transformer en oasis d'investissements.

De ce qui précède, il convient de rappeler que l'idée de l'État entrepreneur ne date pas de nos jours ; même s'il faut reconnaître le primat du libéralisme qui confine l'État au rôle de régulateur au nom du principe de l'État-minimum. Ce n'est pas le lieu ici de considérer un retour aveugle aux idées de Keynes. Mais étant donné qu'il considérait que l'investissement des entreprises est déterminé par d'autres facteurs importants, comme les inventions, l'ouverture de nouveaux marchés, ainsi que d'autres facteurs indépendants du taux d'intérêt, sa pensée peut également être évoquée dans le cas de l'Afrique. Ces idées, qui fondèrent la théorie économique du dernier siècle, peuvent faire fortune pour l'Afrique qui continue à se rechercher. L'entreprise d'économie dans le nouveau contexte de l'émergence de la bonne gouvernance sera le creuset d'un actionariat public éprouvé en faveur du développement de l'Afrique.

Sachant que les lois qui obligeront les sociétés multinationales à ouvrir leurs actions aux nationaux seront étouffées dans l'œuf, l'État s'emploiera à réaliser cette politique au travers des entreprises d'économie mixte.

La rencontre des milieux d'affaires africains

Cette rencontre favorisera le développement des idées africanistes dans le domaine des mines et de leurs dépendances.

Tenant compte du fait que l'Afrique regorge de nos jours d'hommes d'affaires fortunés évoluant dans divers domaines, principalement du commerce et de la petite et moyenne entreprise, il est possible de les fédérer autour de l'exploitation minière. Les petites entreprises ayant les capacités de prendre les risques que les grandes entreprises ne prennent pas, il y a lieu de sensibiliser les investisseurs africains à l'enjeu minier et à toutes les réformes en la matière.

Lorsque les présidents des pays développés se déplacent, leurs suites sont constituées des hommes politiques et surtout des investisseurs qui, en marge des meetings politiques, signent des contrats d'investissements avec les entreprises des pays hôtes. C'est ce que nous voulons aussi voir en Afrique et en RDC.

La rencontre des milieux d'affaires africains participe à la mise en place d'une triangulation gagnante impliquant le pouvoir, le savoir et l'économie. Le pouvoir se chargerait, comme toujours, des orientations, de la régulation et de l'appui, tandis que le savoir, renforcé par l'appui du pouvoir, se mettra au service de l'économie, en termes de recherche, d'exploration, d'inventivité et de main-d'œuvre qualifiée. L'économie, ne se limitant pas à l'utilisation des connaissances produites par le milieu scientifique, peut soutenir le pouvoir politique et la recherche scientifique. C'est cela, pour nous, un dialogue social productif.

Le développement d'un capitalisme africain

Parce qu'il y a des milliardaires africains, il convient de favoriser les initiatives qui les amèneraient à s'associer afin de créer des sociétés multinationales africaines. L'Afrique, en effet, ne manque pas d'hommes d'affaires et de cadres des entreprises. Ils sont nombreux à amasser des milliards de dollars. Le magazine *Forbes Afrique* ne cesse de les plébisciter dans ces différentes parutions. On peut croire, sans risque d'être contredit, que tous les pays africains, à l'instar de la RDC qui dispose d'une Fédération des entreprises du Congo, disposent aussi d'organisations patronales ; mais tout comme en RDC, beaucoup d'exploitants individuels évoluent en marge de ces structures combien importantes pour les investissements !

Au moment où l'Afrique tout entière vibre au rythme du « Doing Business », le climat hypermédiatisé des affaires et de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, l'OHADA, il serait absurde que les entreprises africaines restent en dehors d'un jeu qui se joue sur leur propre terrain. Au

lieu de se constituer en foule des supporters, il importe qu'un groupe d'élites financières entre dans le jeu de la concurrence mondiale.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, la RDC, depuis le décret n° 065/2002 du 5 juin 2002 portant création d'une Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI), est passée à la vitesse de croisière par la mise en place d'un Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPCAI) ainsi que par la création du Guichet unique (décret n° 12/045 du 1er novembre 2012).

Avec cette structure, la RDC a fourni un effort considérable pour faciliter la création des entreprises et réduire les formalités à remplir par les investisseurs, effort qui se décline en ces termes :

- interlocuteur unique ;
- regroupement de toutes les procédures requises au sein du guichet unique ;
- formulaire unique ;
- paiement unique ;
- accomplissement de toutes les formalités de création d'entreprise au guichet unique en trois jours maximum et à un coût de 120 USD.

Si le climat des affaires renvoie aux seuls avantages temporels et fiscaux accordés aux investisseurs étrangers, le processus, aussi attrayant soit-il, ne servira que les grandes entreprises multinationales étrangères. Or, ainsi que le soutiennent Mufungizi et Tiemann, les petites et moyennes entreprises sont la pierre angulaire de toute économie. Elles fournissent des emplois et des revenus aux individus et les revenus, à leur tour, rendent les services de base et la sécurité sociale abordable pour la population. Les PME sont importantes dans toute stratégie de réduction de la pauvreté, et en raison de nombreux liens, elles sont également centrales pour la restructuration d'une économie (Mufungizi et Tiemann:335).

Le capitalisme devra se nourrir, comme partout ailleurs, des efforts et expertises conjugués de tous (pouvoirs, haute finance internationale, banques d'investissements). L'insuffisance des capacités et expertises financières qui font défaut en Afrique jusqu'à ce jour peut être corrigée dans le feu de l'action.

Il sera possible d'encadrer les différentes formes d'accumulation à l'échelle continentale sans trop s'engager dans le débat sur la domestication du capitalisme mondial qu'auréole la mondialisation. L'Afrique étant subdivisée en plusieurs régions économiques, il y est assez facile, avec la détermination et le développement du leadership dans cet espace important du monde, de produire l'intégration économique. Comme ont su le rappeler François Kabuya et Omer Tshionza (2010:13),

« tablant sur le modèle de l'Union monétaire européenne, plusieurs pays ont adopté des critères de convergence macroéconomique pour encourager les États membres à harmoniser davantage leurs politiques monétaires et budgétaires. Tel est le cas de CEDEAO, de la CEMAC, de l'EAC, de la SADC et de l'UEMOA ».

Du point de vue de sa situation géographique, du fait que la RDC partage la frontière avec neuf pays et se situe au cœur de l'Afrique, ses ressources minières, exploitées sur un mode de gouvernance publique ou privée, trouveront toujours des débouchés. Les produits issus de leur transformation serviront à l'Afrique tout entière. Les idées de l'étroitesse du marché et de l'incapacité d'absorption tomberont d'elles-mêmes devant la tempête de la demande. Car ce continent des brousses et des villages, des sentiers et des érosions a soif de modernité : villes, cités, chemins de fer, tramways, métro, infrastructures socioculturelles sont attendus, tant attendus. Ils ne peuvent pas être acquis dans le contexte économique actuel dont les origines sont plus vieilles que l'Afrique elle-même.

La création des bourses africaines des minerais et autres matières précieuses

La spéculation financière est de nos jours la nouvelle religion de l'économie du Nord et, dans une moindre mesure, du Sud aussi. Ses temples communément appelés places boursières sont devenus, de New York à New Delly en passant par Pékin, des lieux de rencontre des experts financiers qui enregistrent les cotations, exactement comme le font les fidèles/croyants lors du culte. On sonne à l'ouverture et à la clôture, puis les membres présents applaudissent.

L'Afrique ne se manifeste pas. Les raisons probables de cette absence sont, entre autres, comme l'annonçait Radio France internationale (RFI, Afrique matin 2014, 27 août, 7 h 45), le fait que « l'Afrique connaît une carence des experts financiers et comptables ». Du fait de cette carence, notre continent semble être quasiment exclu de la spéculation financière mondiale. Cependant, considérant les efforts de maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication observés dans la sous-région, il y a lieu de soutenir qu'on n'est pas si loin du bout du tunnel dans ce domaine. Abordant la question dans la même optique, Babacar Ndiay (2004:81) notait déjà que « l'Afrique subit cette spéculation outrancière sans réagir [...] il n'y a en Afrique aucun marché organisé de matière première, alors qu'elles y sont produites ».

Le développement d'un leadership politico-économique capable de négocier avec le reste du monde

Le leadership évoqué ici n'est pas celui qui consiste à donner des prix et titres honorifiques aux Africains qui excellent dans différents secteurs socio-économiques. Il consiste en un mouvement d'émancipation d'ensemble qui devra déboucher sur une prise de conscience des intérêts économiques africains. Les idées soutenues par les auteurs panafricanistes, en l'occurrence, celles d'Ali Mazrui (2005) sur l'essor, le déclin et la relance du panafricanisme, sont centrales dans la perspective du développement du leadership africain. Le leadership peut partir d'un pays pour couvrir les autres ou d'un groupe d'élites éclairées comme ceux des indépendances.

L'Afrique fait face à des défis uniques en matière de santé, d'environnement et d'agriculture, d'éducation, d'économie qui exigent des solutions africaines ; tout ce que nous avons envisagé dans cette modeste réflexion conduit à l'édification du leadership africain.

Engager toute une communauté dans un mouvement d'émancipation économique pour le développement n'est pas chose facile. La théorie développementaliste insiste sur les éléments qui profilent déjà dans bien des pays d'Afrique, à savoir la culture politique, la participation des citoyens à la vie politique, l'amélioration de l'appareil étatique, la répartition équitable des revenus.

Si l'Afrique avait parlé un même langage pour rompre avec la colonisation, bien que cette décolonisation ait pris des ampleurs tout à fait différentes d'une partie du continent à une autre, les opportunités de créer des structures, cadres de concertation et d'harmonisation des points de vue économiques face à la domination des acteurs de la mondialisation n'étaient pas absentes. Il suffira, à partir de travaux portant sur des cas concrets et localisés, de réfléchir sur les concepts, les acquis et les effets de la mondialisation en Afrique.

L'élite est au cœur de tous les événements fastes et néfastes qui arrivent en Afrique : « À toutes les époques, les malheurs du continent ont aussi tenu à la trahison d'une partie de ses élites. L'esclavage n'aurait pas été une industrie aussi florissante si les royaumes côtiers n'en avaient pas tiré profit » (<http://www.alternatives-internationales.fr/la-mondialisation-vue-d-afrique>) ; il est donc important de viser l'élite économique africaine, de l'associer aux activités du Codesria et aux autres forums économiques, mais surtout de la former. Autant les pays africains accordent des bourses d'études aux jeunes afin qu'ils constituent la crème intellectuelle à l'avenir, autant et du même coup les efforts devront être orientés vers le renforcement des capacités des hommes d'affaires, petits ou grands, associés et individuels.

Le développement du leadership africain ainsi que l'appropriation du secteur minier par les États africains au terme de la dé-mondialisation accroîtront à coup sûr la part de ce secteur dans les budgets nationaux et dans celui de la RDC en particulier. Ceci expliquant cela, le développement pourra être amorcé.

Conclusion

Cette étude a consisté en une remise en question de la mondialisation du secteur minier en République démocratique du Congo et en Afrique. Nous n'avons pas voulu nous engager dans le débat anti/altermondialiste. Car cela nous amènerait à la sempiternelle question de l'ouverture des économies africaines.

Il ne s'agit pas non plus d'une remise en question totale des acquis de la mondialisation et de l'ouverture. Il nous a semblé opportun de réfléchir, sur les pas de Valden Bello et d'Arnaud de Montebourg, sur les voies et moyens d'appliquer la dé-mondialisation dans un secteur vital pour le développement de tous les pays d'Afrique et de la RDC en particulier.

Les arguments que nous avons développés dans le texte sont tout à fait relatifs à notre prise de position sur le secteur minier et, de ce fait, ne sauraient à aucun moment être considérés comme paroles d'évangile. Néanmoins, les inquiétudes soulevées quant au faible apport de ce secteur au développement des pays où se réalise l'exploitation sont vérifiables et peuvent constituer des motifs de soutien à la présente réflexion.

Références

- Amnesty International, 2013, *Pertes et profits, exploitation minière et droits humains dans le Katanga, en République démocratique du Congo*, Londres.
- Blin, O., 2004, *L'organisation mondiale du commerce*, Paris, Ellipses.
- Bongeli Yeikelo Ya Ato, É., 2011, *La mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan.
- Colette Braeckman, 1999, *L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après Mobutu*, Paris, Fayard.
- Chitou, I., 1991, La privatisation des entreprises du secteur moderne en Afrique, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 1.
- Delmas, P. et C. Guillemin, 1983, *La stabilisation des prix de matières premières, un rendez-vous manqué*, Paris, Économica.
- Fremaux, P., 2003, « La mondialisation vue d'Afrique », *Alternatives internationales* n°011, novembre 2003, téléchargé à Kinshasa, le 30 août 2014 sur <http://www.alternatives-internationales.fr/la-mondialisation-vue-d-afrique>.

- Kabuya Kalala, F. et Tshiunza Mbiye O., 2010, « Communautés économiques régionales : quelles stratégies d'intégration », *Cahiers économiques et sociaux*, vol. XXVII, novembre 2010, p. 5-22.
- Kibanda Matungila, 2013, « Les ressources stratégiques comme fondement économique des guerres de balkanisation de la RDC », dans Kankwenda, J. et Mukoka, F., *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa-Montréal-Washington, Icredes, p. 91-129.
- Mazrui, A., 2005, « Pan-Africanism and the intellectuals : rise, decline and revival », in Thandika Mkandawire, *African intellectuals : rethinking politics, language, gender and development*, Zed/Codesria.
- Michalet, C.-A., 2007, *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, La Découverte.
- Montbrial, T. de, 2002, *L'action et le système du monde*, Paris, PUF.
- Mufungizi, A. et Tiemann, A., « Développement du secteur privé : gouvernance, croissance et contraintes », dans J. Herderschee, D. Mukoko Samba et M. Tshimenga Tshibangu (Éds.), *Résilience d'un géant africain : Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, vol. III, Sujets transversaux, Kinshasa, Médiaspaul, p. 333-388.
- Ndiay, B., 2004, « L'Afrique et la financiarisation de l'économie mondiale : Quelles alternatives au-delà de la marginalisation et de la victimisation », *Bulletin du Codesria*, n^{os} 1 & 2, p. 79-81.
- PNUD, 2013, *Rapport sur le Développement humain. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*.
- RDC/ministère du Plan, 2011, *Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2, Draft 3*, Kinshasa.
- Sakanyi Mova, H., 2001, *Congo : survie et grandeur. Pari d'une géopolitique nouvelle dans la mondialisation*, Kinshasa, Safari.
- Sénat (RDC), 2013, *Étude analytique sur la contribution du secteur minier au budget de l'État*.
- Sondji Mulanza Kating, P.A., 2014, *Le projet de révision du Code minier de la RDC : de l'incitation à la dissuasion*, Egmont Papers.
- Union africaine, 2011, *Les ressources minières et le développement de l'Afrique, Rapport du Groupe d'études international sur les régimes miniers de l'Afrique*, Addis Abeba, Commission économique pour l'Afrique.

